



ADAC

**Agence Départementale
d'Accompagnement des Collectivités
Hautes-Pyrénées**

**Un outil au service des
élus locaux**

L'ADAC : un outil au service des collectivités du département



- Un dispositif d'assistance technique indépendant, prévu par la loi, poursuivant une mission d'intérêt général (*article L.5511-1 du code général des collectivités locales*).
- Une assistance technique, juridique et financière exonérée des règles des marchés publics, conformément à la jurisprudence européenne *in house*.
- Une intervention gratuite pour les collectivités adhérentes.
- Un outil d'ingénierie publique indispensable aux communes et EPCI.

Des locaux identifiés au 3, rue Gaston Dreyt à Tarbes

Fonctionnement de l'ADAC : parité et transparence



Etablissement Public Administratif (EPA)

- *Gestion par un Conseil d'Administration*

Le Conseil d'administration : 2 collèges

- *Conseillers Départementaux (8 titulaires + 8 suppléants)*
- *Maires et Présidents d'EPCI (8 titulaires + 8 suppléants) :
5 représentants des Maires et 3 représentants des EPCI*

Un Président, 3 Vice-Présidents :

- *1 Vice-Président issu du collège des Conseillers Départementaux*
- *2 Vice-Présidents issus du collège des Maires et EPCI
(1 représentant des Maires et 1 représentant des EPCI)*

Un règlement intérieur, guide de bonne conduite qui garantit l'indépendance et la neutralité de l'Agence.

Le Conseil d'Administration : composition



Président du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 : Michel PÉLIEU

1er Collège (Conseillers départementaux)

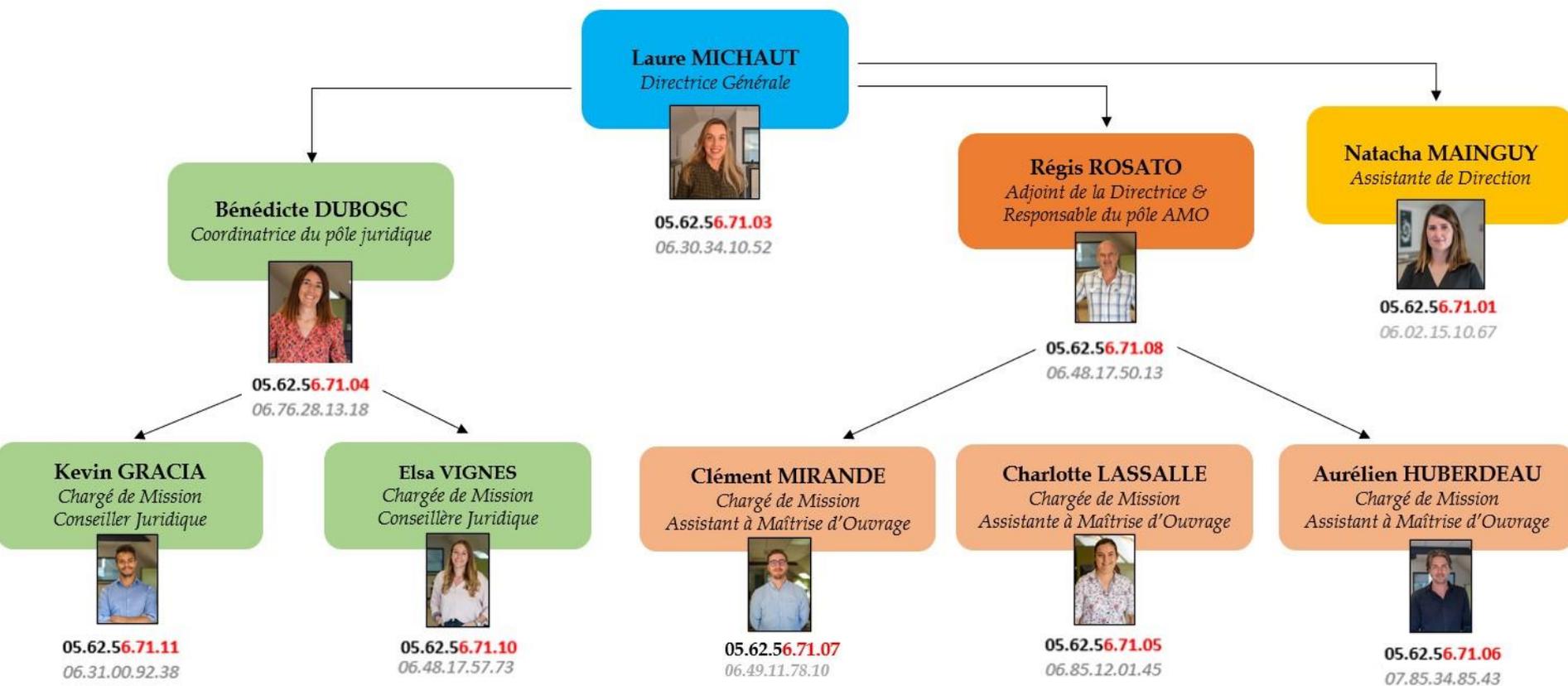
Titulaires (8)	Canton	Suppléants (8)	Canton
Louis ARMARY, 1er VP	Vallées des Gaves	Evelyne LABORDE	Lourdes-1
Maryse CARRERE	Vallées des Gaves	Frédéric RE	Val d'Adour Rustan Madiranais
Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse	Bernard POUBLAN	Vic-en-Bigorre
Bernard VERDIER	Les Côteaux	Monique LAMON	Les Côteaux
Marie PLANE	Lourdes-2	Andrée SOUQUET	Bordères-sur-l'Echez
Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez	Maryse BEYRIE	Neste, Aure et Louron
Marc BEGORRE	Ossun	Joëlle ABADIE	Vallée de l'Arros et des Baïses
Pierre BRAU-NOGUE	Haute-Bigorre	Thierry LAVIT	Lourdes-1

2ème Collège (Communes et EPCI)

Titulaires (5)	Communes	Suppléants (5)	Communes
Patrick VIGNES, 2e VP	Laloubère	Yves PUJO	Trébons
Bernard SOUBERBIELE	Betpouey	Jean-Claude CASTEROT	Geu
Bruno MORA	Tostat	Sandra DUCES	Castelnau-Rivière-Basse
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Anne-Marie BRUZEAU-SOUCAZE	Bonnefont
Pierre ESTRADÉ	Aspin-Aure	Jeanine MONTES	Gembrie

TITULAIRES (3)	EPCI	Suppléants (3)	EPCI
Philippe CARRERE, 3e VP	CC Aure Louron	Yoann RUMEAU	CC Neste Barousse
Roland DUBERTRAND	CC Adour Madiran	Noël PEREIRA DA CUNHA	CC Pyrénées Vallées des Gaves
Cédric ABADIA	CC Côteaux du Val d'Arros	Gérard BARTHE	CC Pays de Trie et du Magnoac

L'équipe de l'ADAC 65



- Une équipe pluridisciplinaire à votre disposition -

Règlement intérieur de l'ADAC (extrait)



Qualité d'adhérent

- *Toutes les collectivités adhérentes à l'Agence en sont membres de droit ;*
- *La qualité d'adhérent s'acquiert au 1^{er} janvier de l'année suivant la transmission au conseil d'administration (C.A.) de la délibération demandant l'adhésion ;*
- *La participation est annuelle et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;*
- *L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;*
- *En cas de retrait volontaire d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;*
- *Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'Agence aucune tutelle ni aucune prééminence.*

Tarifs 2023 : montant des participations

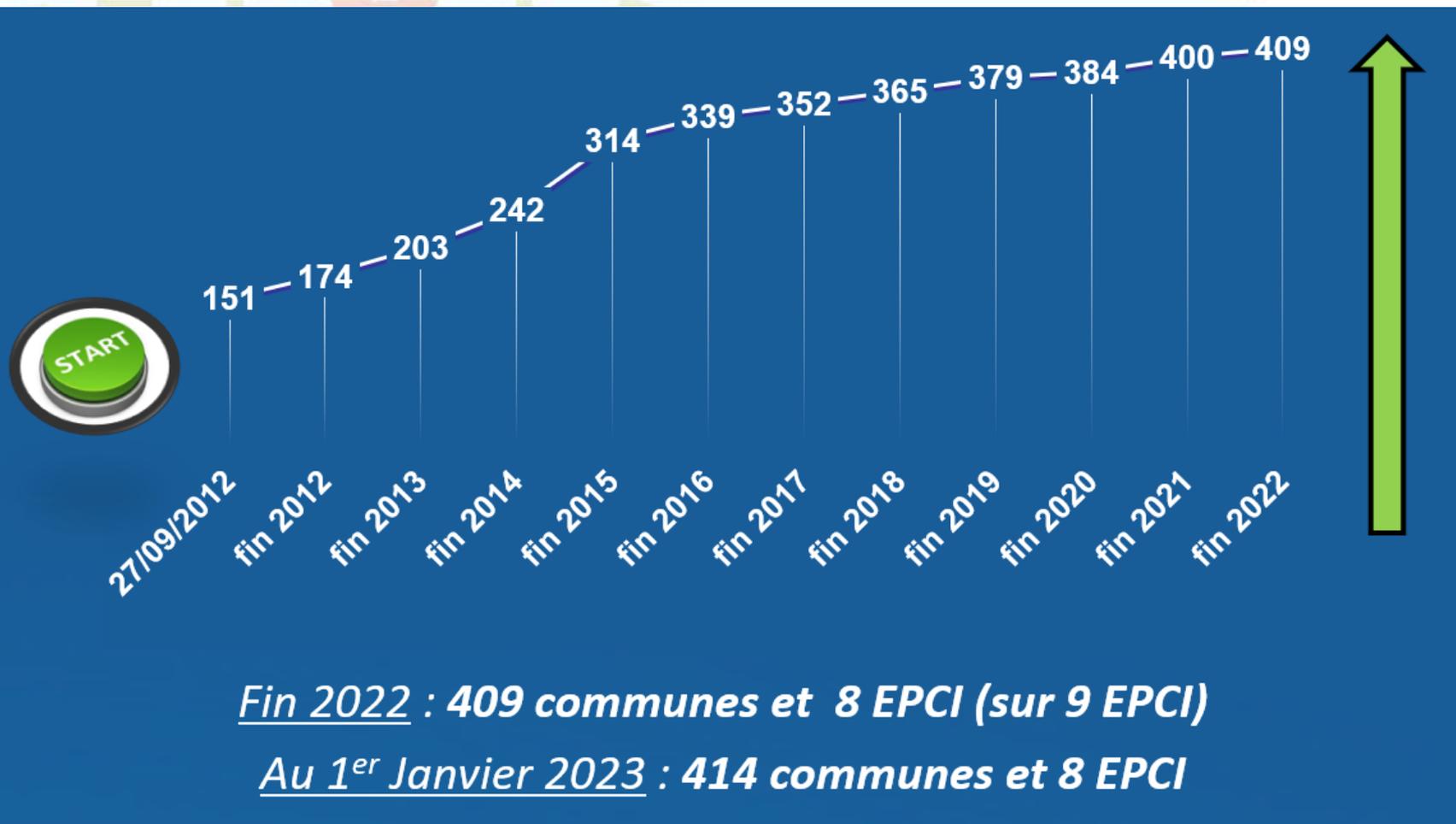
(délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2022)

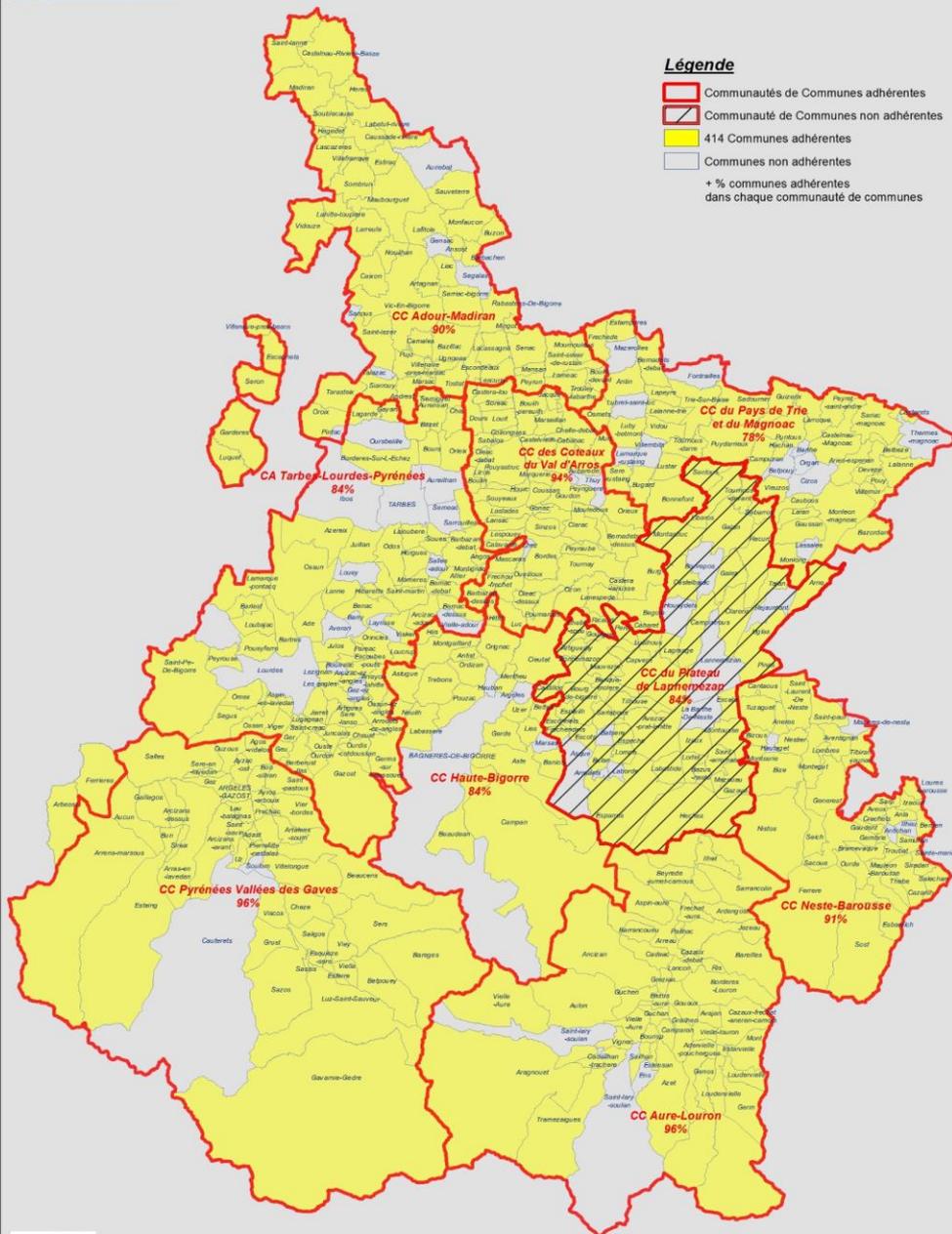
Tarifs

- L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2023 est celle de la population DGF 2022.
- Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis*.
- Les participations ne sont pas assujetties à la TVA.
- Le montant des participations est plafonné à 15 000 €.

COMMUNES	1,80 € / habitant
COMMUNES si EPCI adhérent	1,50 € / habitant
EPCI	0,30 € / habitant

Evolution des adhésions 2012-2022





- Légende**
- Communautés de Communes adhérentes
 - Communauté de Communes non adhérentes
 - 414 Communes adhérentes
 - Communes non adhérentes
- + % communes adhérentes dans chaque communauté de communes

Principes d'intervention de l'ADAC



☀ Saisine par le maire ou président d'EPCI ou leur représentant.

☀ Cadre d'intervention de l'ADAC :

- *«Guichet unique» d'accueil et d'orientation,*
- *L'ADAC ne se substitue pas à ses membres, ni à ses partenaires,*
- *L'ADAC n'est pas un organisme d'audit,*
- *L'ADAC n'assure pas la maîtrise d'œuvre des opérations.*

L'accompagnement de l'ADAC



L'ADAC 65 accompagne les collectivités des Hautes-Pyrénées au travers :

- **d'une mission administrative et juridique,**
- ET**
- **d'une mission technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

L'accompagnement de l'ADAC : Juridique et Administratif



Thématiques
Contrats - conventions
Environnement - réseaux
Finances - fiscalité
Fonctionnement Collectivités
Formalités juridiques
Intercommunalités
Gestion Domaniale
Gestion de la voirie
Modes de gestion
Marchés publics
Etat civil - funéraire
Pouvoirs de police
Orientation partenaires
Urbanisme
Divers
TOTAL

Expression de la demande :
saisine de l'ADAC (visite, courrier, mail, téléphone)

**Assistance juridique
et administrative**

*Clarification de la demande
et demande éventuelle de
pièces complémentaires*

*Elaboration et transmission
de la réponse (courrier, mail)*

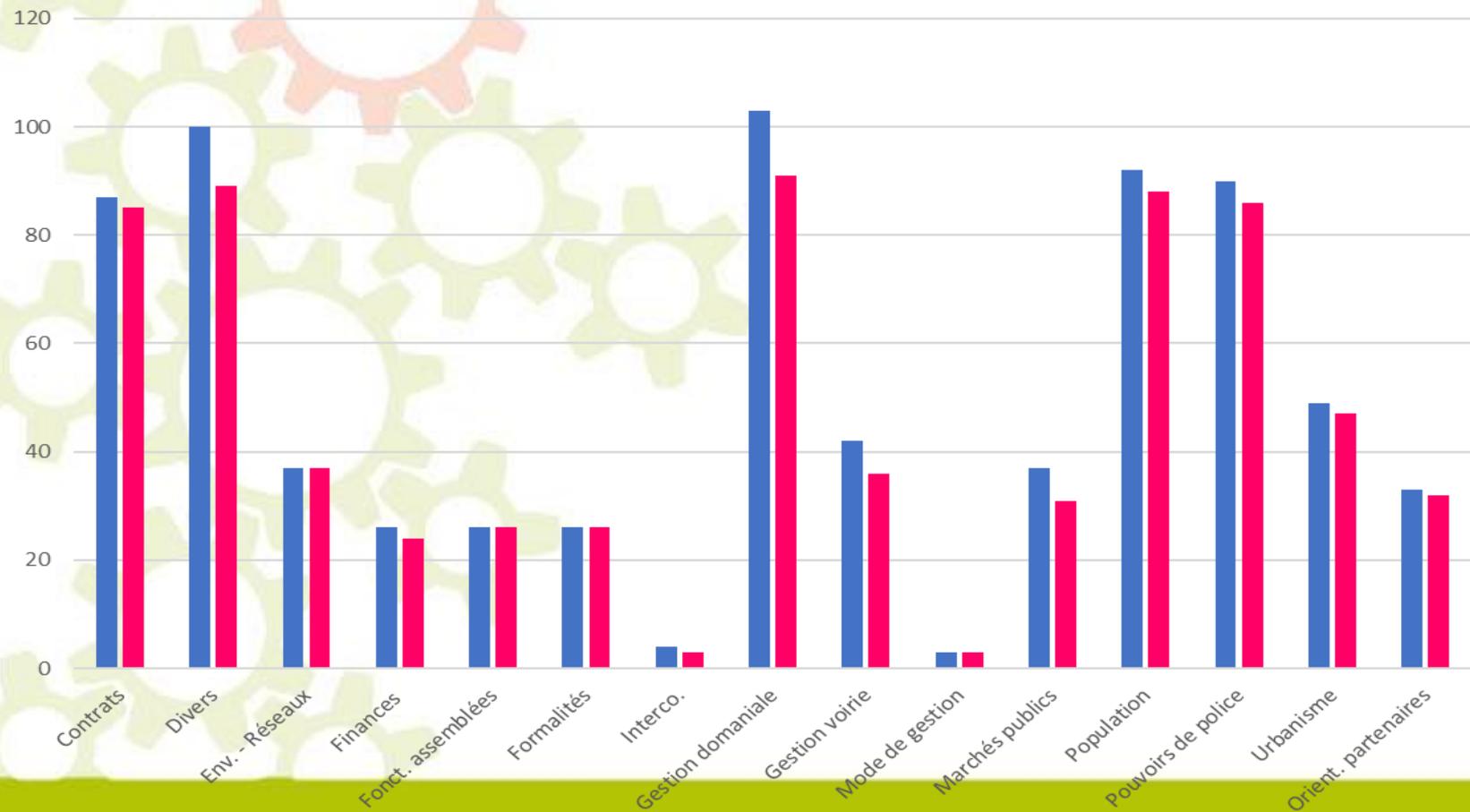


Bilan 2022

Assistance juridique et administrative



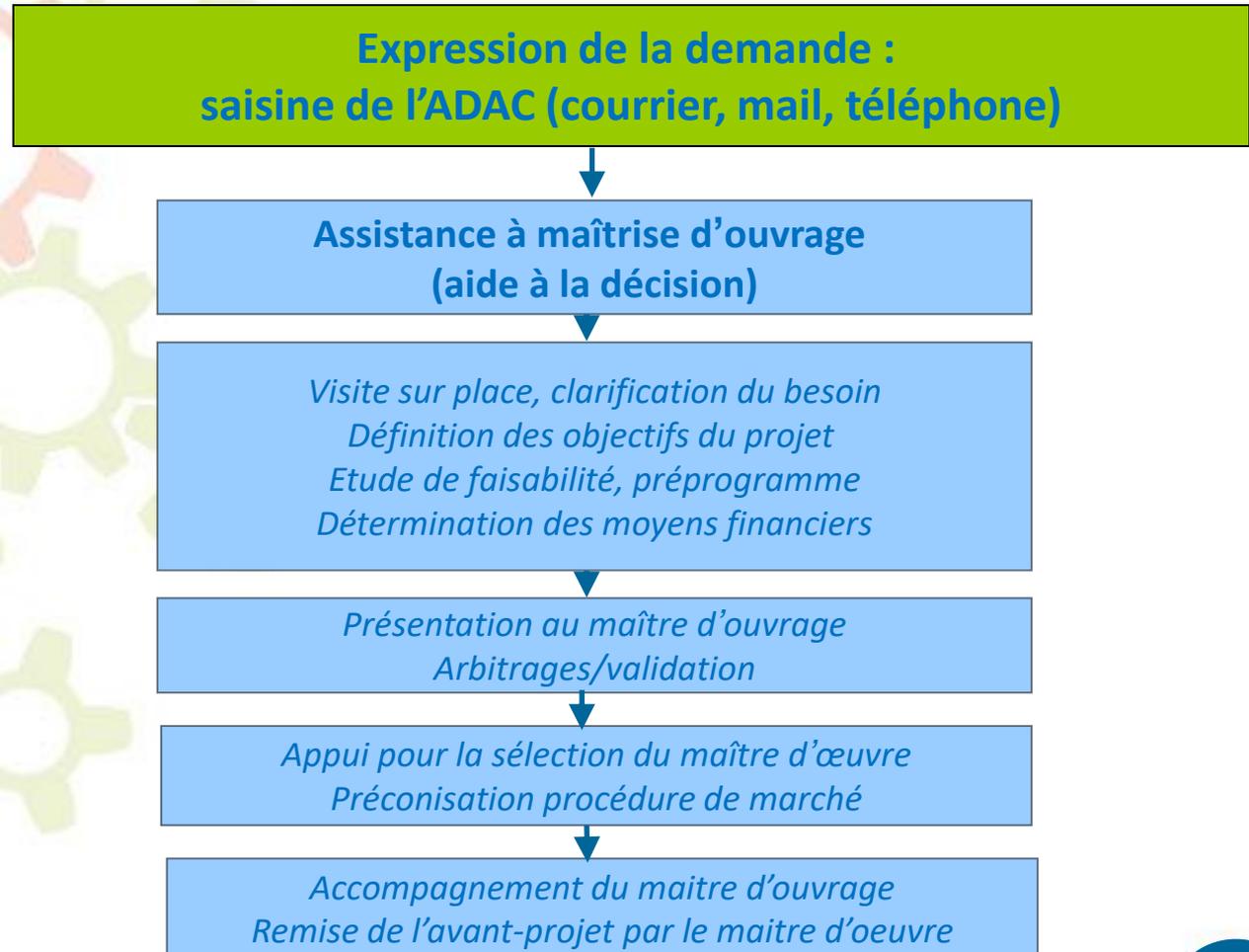
■ 799 saisines (dont 45 reportées de 2021) ■ 748 demandes traitées



L'accompagnement de l'ADAC : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

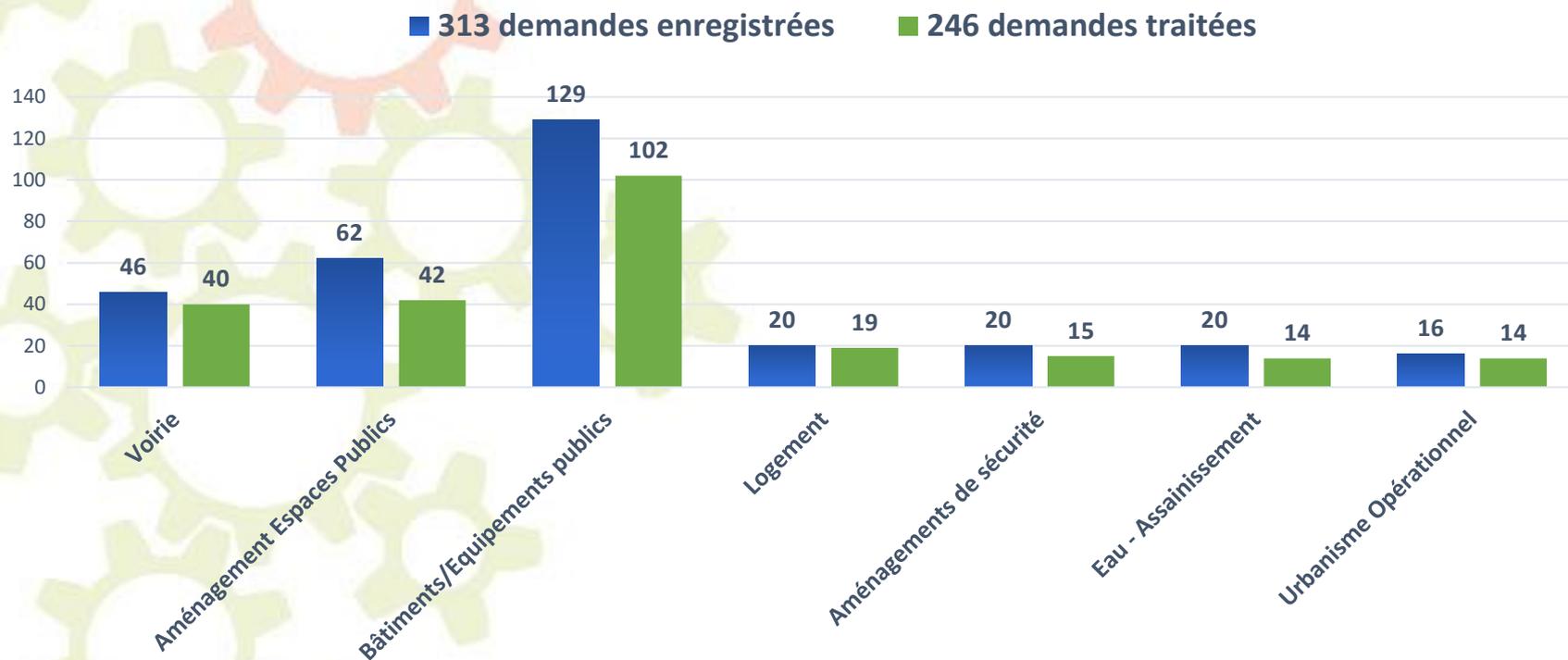


Thématiques
Voirie
Aménagement Espaces Publics
Bâtiments/Equipements publics
Logement
Aménagements de sécurité
Eau - Assainissement
Urbanisme Opérationnel



Bilan 2022

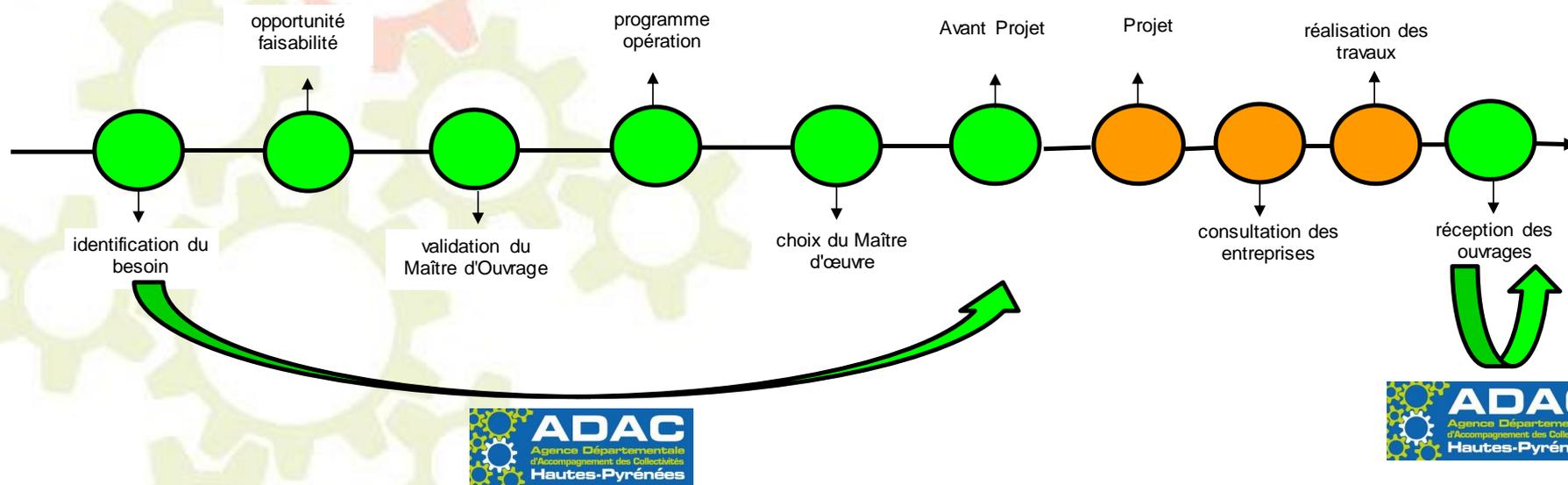
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.)



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

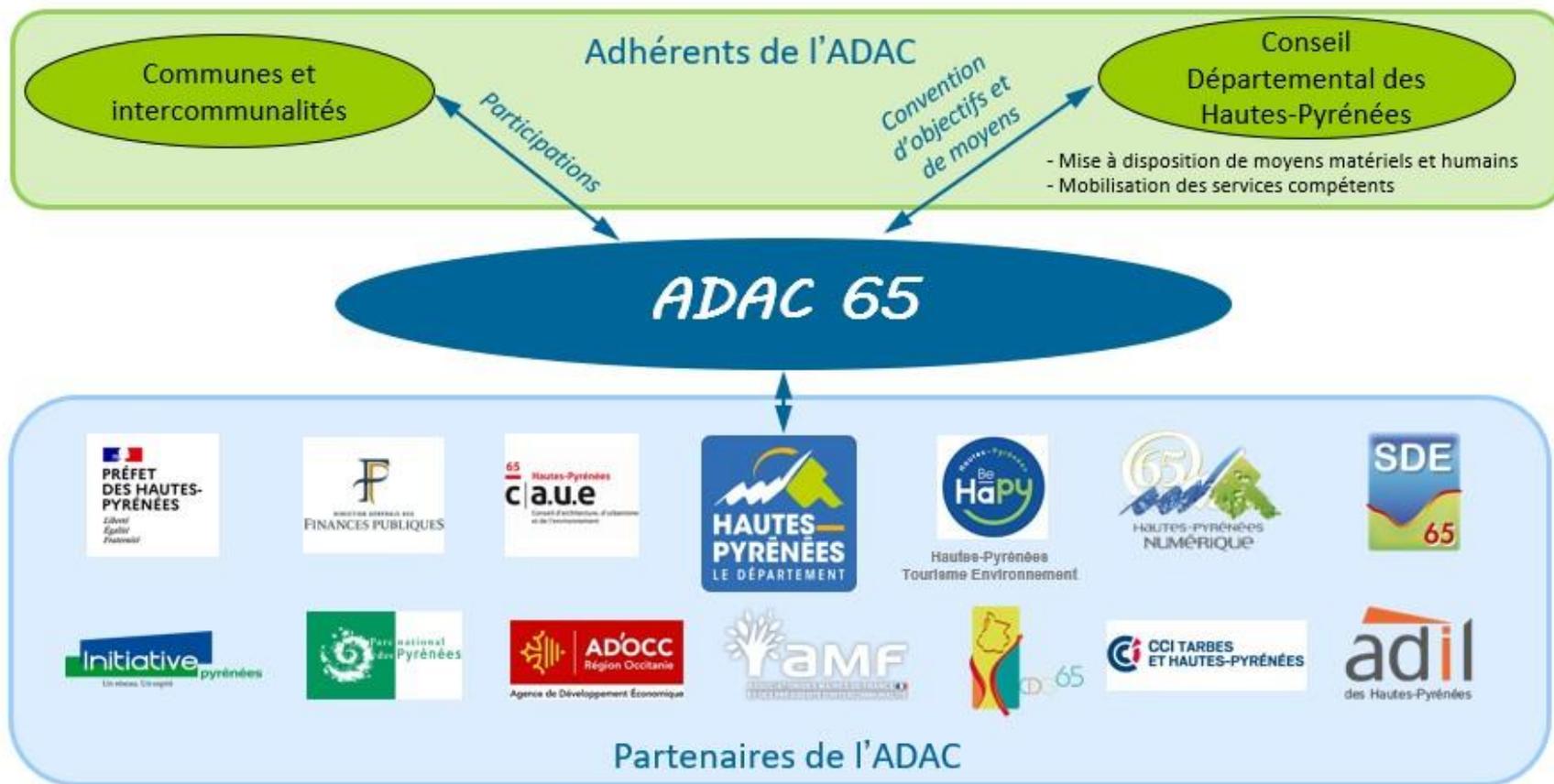


↳ Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement en aide à la décision à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.



Sur demande de la collectivité, pour les opérations de bâtiment, l'ADAC peut assister le maître d'ouvrage au moment de la réception de l'ouvrage.

L'ADAC et ses partenaires



Budget Primitif 2023



FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Fonction	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT
930	0201	PERSONNEL NON VENTILABLE	534 000,00	595 000,00
930	0202	AUTRES MOYENS GENERAUX	176 230,31	140 142,86
930	0202	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 000,00	82 300,00
930	0202	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 000,00	21 000,00
930	0202	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 000,00	5 000,00
930	0202	DEPENSES IMPREVUES	42 230,31	31 842,86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			710 230,31	735 142,86
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	0,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			710 230,31	775 142,86

RECETTES

Chapitre	Fonction	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT
930	0202	DOTATIONS /SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	580 000,00	586 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	290 000,00	290 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	238 000,00	245 000,00
930	0202	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALITES	52 000,00	51 000,00
930	0202	PART SALARIALE TICKETS RESTAU	4 100,00	6 200,00
930	0202	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	100,00	100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			584 200,00	592 300,00
930	0202	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	126 030,31	182 842,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			710 230,31	775 142,86

INVESTISSEMENT

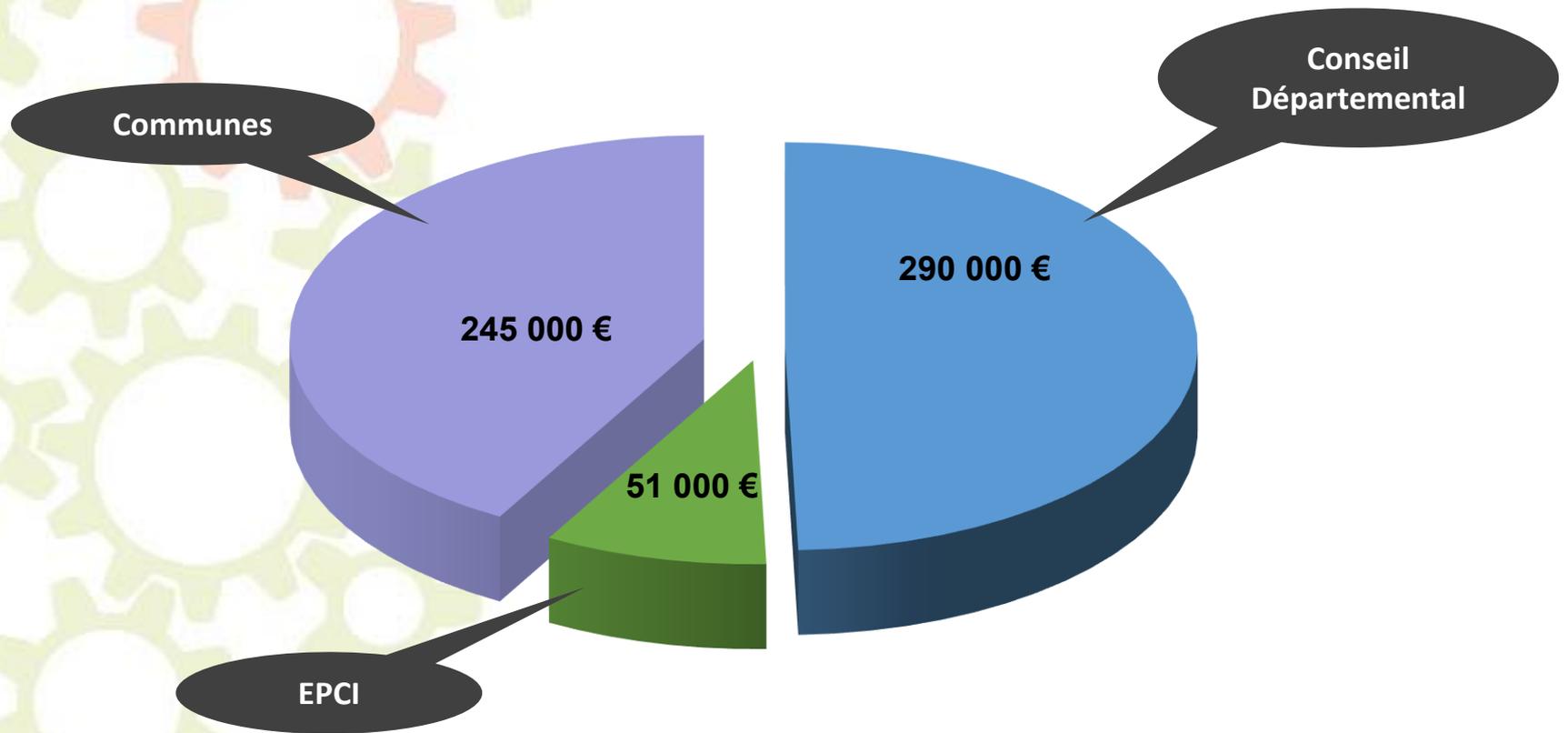
DEPENSES

	2182	VEHICULE DE TRANSPORT		40 000,00
--	------	-----------------------	--	-----------

RECETTES

	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 000,00
--	-----	---	--	-----------

Recettes 2023



Site Internet

<http://www.adac65.fr/>



Accueil

Actualités

L'agence En Bref

Nos Missions

Publications

Adhésion

Marchés Publics

Contact

Agence Départementale d'Accompagnement
des Collectivités des Hautes-Pyrénées

ADAC

l'outil au service des élus locaux



→ Espace adhérents

[f](#) [t](#) [G](#) [in](#) [+](#) [+](#) > ESPACE ADHÉRENTS

Pour vous connecter à votre espace adhérent, veuillez saisir votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant :

Mot de passe :

SE CONNECTER

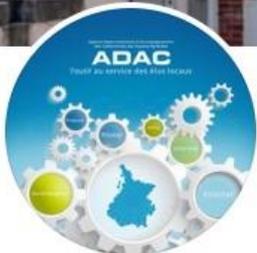
[mot de passe oublié ?](#)

Facebook

<https://www.facebook.com/adac65/>



Rejoignez-nous



Adac65

292 J'aime • 316 followers



Message

J'aime déjà

Rechercher

[Publications](#) [À propos](#) [Mentions](#) [Avis](#) [Abonnements](#) [Photos](#) [Plus ▼](#)

